

Ecrit par le 23 février 2026

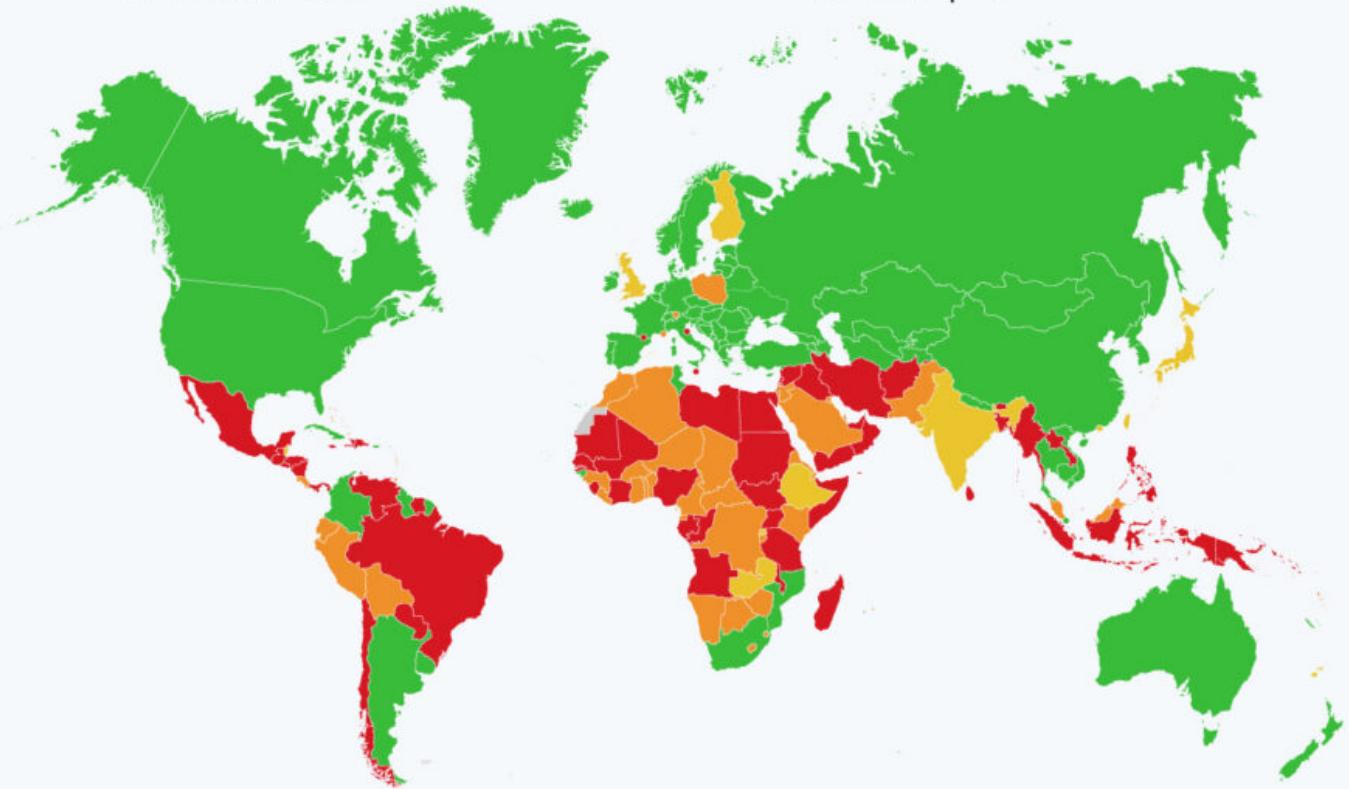
# Dans quels pays l'avortement est-il illégal ?

Ecrit par le 23 février 2026

# Quel est le statut de l'avortement ?

Statut légal de l'avortement (IVG) dans le monde en 2022

- Interdit / Seulement permis pour sauver la vie de la mère
- Autorisé pour raisons de santé
- Autorisé pour raisons socio-économiques
- Autorisé sur demande \*



En date du 3 mai 2022

\* Les délais fixés pour l'IVG varient (en moyenne : 3 mois de grossesse).

Dans certains pays, tels les États-Unis et le Mexique, la loi peut varier selon les États.

Source : Center For Reproductive Rights



**statista**

Ecrit par le 23 février 2026

Selon des informations dévoilées le 2 mai par le journal [Politico](#), la Cour suprême des États-Unis serait sur le point d'annuler l'arrêt de 1973 qui reconnaît le droit à l'avortement au niveau fédéral. Si cette proposition est retenue par la Cour, chaque État américain se retrouvera libre d'interdire ou d'autoriser l'interruption volontaire de grossesse (IVG).

Même si ce droit est menacé dans certains pays, l'accès à l'avortement connaît globalement des avancées à l'échelle mondiale. Comme le rapporte le [Center for Reproductive Rights](#), une cinquantaine de pays ont libéralisé leurs lois sur l'IVG au cours des vingt-cinq dernières années. Certaines de ces réformes ont été progressives, permettant aux femmes d'y accéder seulement lorsque leur santé est menacée ou lorsque la grossesse résulte d'un viol. Mais la plupart des changements observés ont constitué des transformations notables, renversant les interdictions absolues en faveur de l'autonomie corporelle.

Parmi les avancées les plus récentes, on peut citer la Colombie, où les femmes peuvent avoir recours à l'avortement sur demande jusqu'au sixième mois de gestation depuis le 21 février 2022. En Thaïlande, l'IVG a été décriminalisée l'année dernière pour les grossesses de moins de 12 semaines.

D'après les données du Center for Reproductive Rights, la majorité des pays du monde assurent aujourd'hui l'accès à l'avortement, même si les délais de recours peuvent varier de plusieurs semaines selon les pays (et parfois selon les lois fédérales, comme aux États-Unis). Comme le montre notre carte, L'Afrique, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine restent des continents majoritairement hostiles à l'avortement. En Europe, l'interdiction totale est une exception, puisqu'elle ne concerne qu'Andorre, le Vatican et Malte.

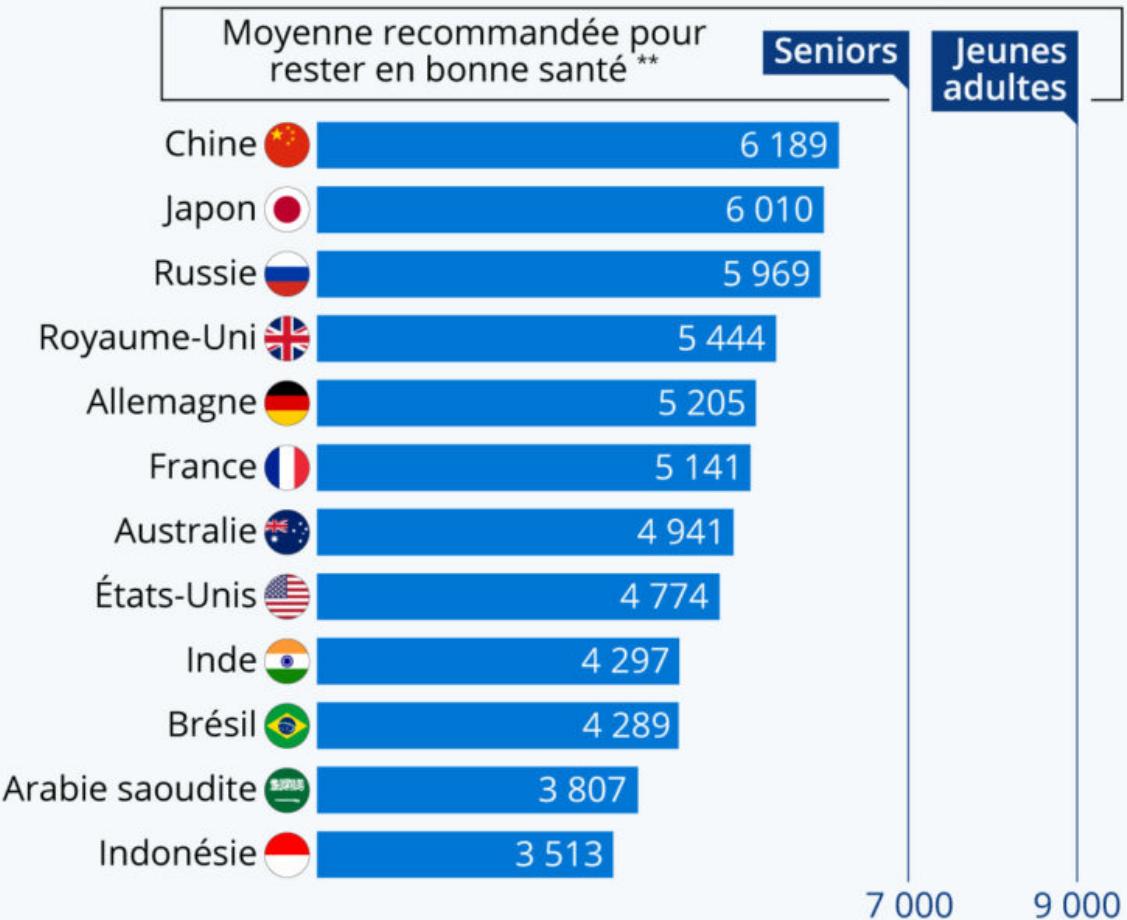
De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

## Homo sapiens ne bouge plus assez

Ecrit par le 23 février 2026

# Homo sapiens ne bouge plus assez

Nombre moyen de pas réalisés par jour par les habitants d'une sélection de pays \*



\* Estimation de la dernière étude internationale utilisant les données des smartphones pour estimer le niveau d'activité des populations.

\*\* Basée sur les résultats d'une méta-analyse de 15 études portant sur près de 50 000 personnes de quatre continents publiée en mars 2022.

Sources : Université de Stanford, The Lancet



**statista**

Ecrit par le 23 février 2026

L'OMS [estime](#) que le surpoids touche de nos jours près de 40 % de la population mondiale adulte et que le nombre de cas d'obésité a presque triplé depuis le milieu des années 1970. Cette évolution est principalement la conséquence de la hausse de la consommation d'aliments caloriques riches en lipides, couplée à la baisse généralisée de l'activité physique, en lien notamment avec la nature de plus en plus sédentaire des modes de vie. Grand nomade à ses débuts sur Terre, il semble aujourd'hui qu'Homo sapiens ne se déplace plus assez.

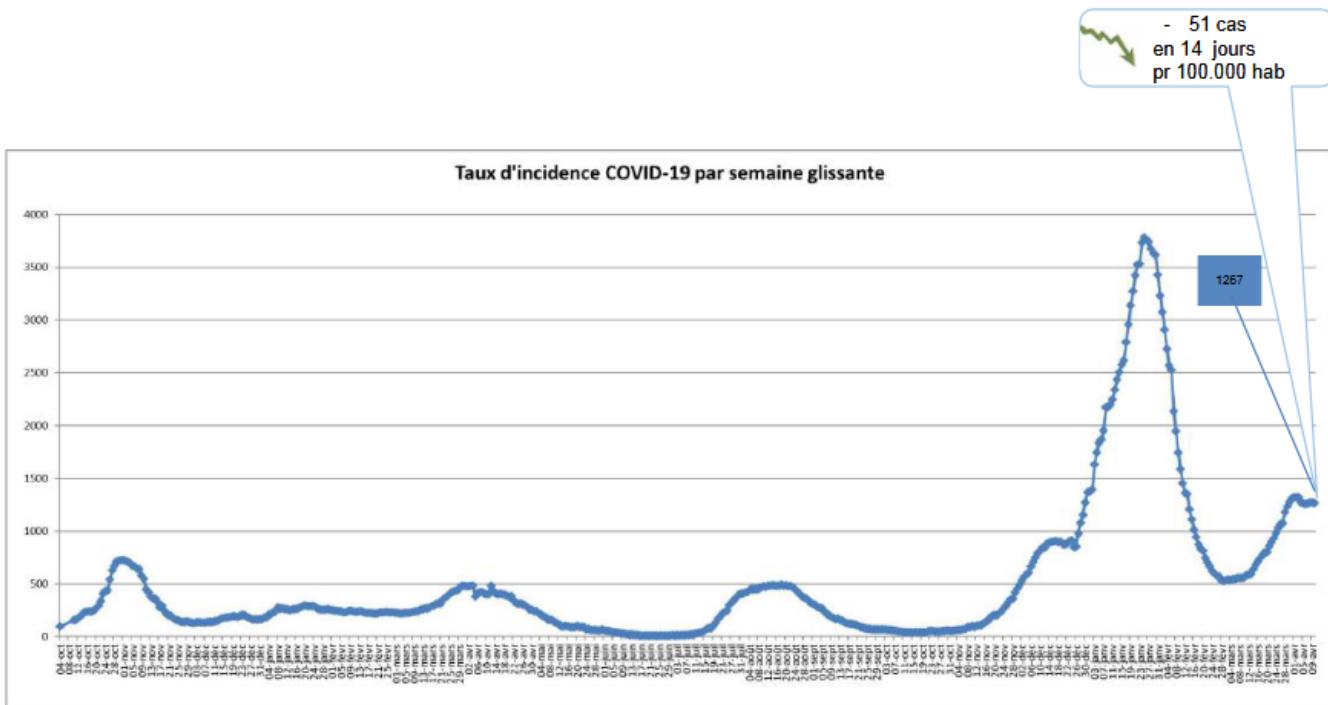
Une [méta-analyse](#) de 15 études portant sur près de 50 000 personnes de quatre continents offre de nouvelles informations sur le nombre optimal de pas de marche quotidiens à effectuer pour garder la santé. « Le mantra souvent répété des 10 000 pas par jour est né d'une campagne vieille de plusieurs décennies, sans aucune science pour étayer l'impact réel sur la santé », expliquent les chercheurs à l'origine de cette analyse. D'après leurs travaux, le bénéfice en matière de réduction du risque de mortalité se situerait plutôt autour de 6 000 à 8 000 pas par jour pour les seniors et de 8 000 à 10 000 pour les adultes plus jeunes. Un niveau d'[activité physique](#) qui semble toutefois loin d'être atteint par le plus grand nombre, comme le suggère une autre étude.

Grâce à une application mobile, des chercheurs de l'[université de Stanford](#) ont pu suivre le nombre de pas réalisés par plus de 700 000 hommes et femmes dans 111 pays durant 95 jours. Cette analyse mondiale réalisée il y a quelques années a révélé que le nombre moyen de pas effectués au quotidien est d'environ 5 000 (4 961 pour être précis). C'est à Hong Kong que les individus marchent le plus (6 880 pas par jour), suivi de la Chine avec 6 189 pas quotidiens. Notre graphique montre que les Français se situent légèrement au dessus de la moyenne mondiale avec 5 141 pas par jour, tandis que les Indonésiens sont ceux qui se déplacent le moins à pied parmi la centaine de populations étudiées (3 513 pas par jour).

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

## Covid : légère décrue de la circulation virale en Vaucluse

Écrit par le 23 février 2026



La situation sanitaire se stabilise dans le Vaucluse avec un niveau du taux d'incidence du covid à 1 267 cas pour 100 000 habitants en semaine 14 (du lundi 4 avril au dimanche 10 avril). Si ce taux paraît élevé, il reste tout de même en baisse par rapport à la semaine dernière (1 318 cas en semaine 13).

## **Les territoires du département les plus touchés**

Sur les 7 derniers jours, la communauté territoriale de Aygues-Ouvèze en Provence, enregistre une forte augmentation de son taux d'incidence (+55%) devant Rhône Lez Provence voit quant à elle son taux d'incidence augmenter de +44,8%. A l'inverse, c'est Pertuis (-16,68%) et dans le secteur du Pays d'Apt-Luberon (-4,11%) que ce taux diminue le plus dans le département.

### **Des hospitalisations en hausse et une vaccination qui piétine**

Les hausses de cas recensées les semaines précédentes affectent tout de même le milieu hospitalier qui recense 38 nouvelles personnes hospitalisées ces deux dernières semaines. En tout, 282 personnes sont actuellement hospitalisées dont 5 en réanimation (moyenne d'âge 67 ans, un patient est vacciné).

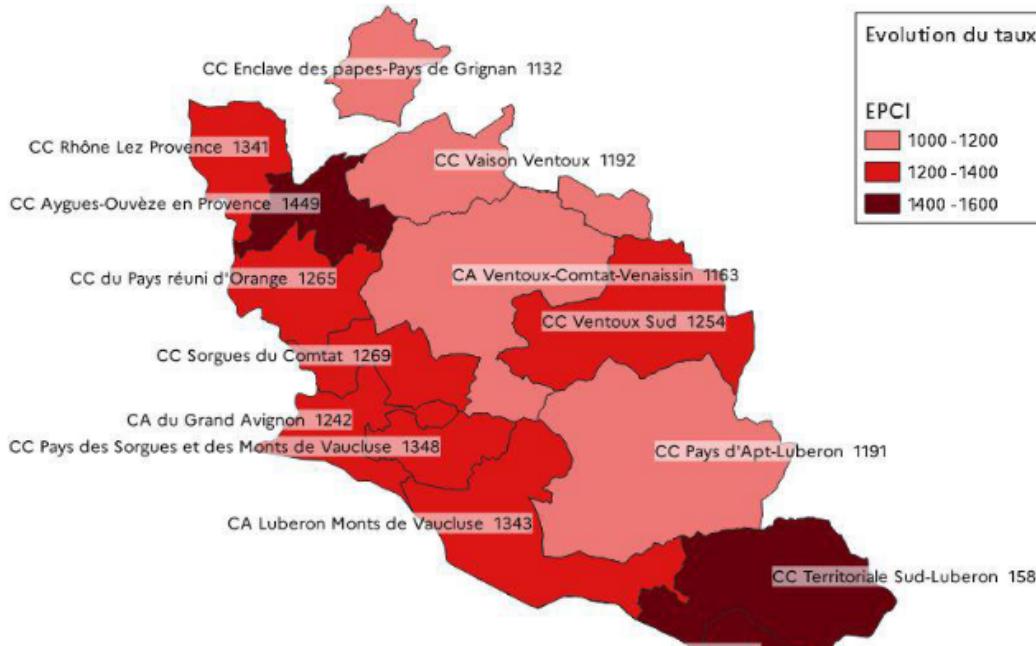
On déplore 7 décès en semaine 14 ce qui porte à 1 538 le nombre de décès dans le département depuis le début de l'épidémie.

Côté vaccination, le rythme stagne pour les 1ères et secondes doses toujours à 76% et 74,9%. Seul le taux des doses de rappel augmente, mais doucement avec +1,4% depuis le début du mois (54,1% des Vauclusiens désormais contre 53,7% fin mars).

Ecrit par le 23 février 2026



## Taux d'incidence pour 100 000 hab. par EPCI du lundi 04 au dimanche 10 avril 2022



Taux d'incidence départemental pour la semaine 09 : 1 267

## C'est grave docteur Google ?

Ecrit par le 23 février 2026

# C'est grave docteur Google ?

Part des personnes (16-74 ans) ayant utilisé Internet pour rechercher des informations relatives à leur santé, en % \*



\* Au cours des 3 derniers mois précédant l'enquête. Informations sur la santé : blessures, maladies, nutrition, etc. Sélection de pays de l'UE.

Source : Eurostat



Pour beaucoup de gens de nos jours, le premier réflexe en cas d'éruption cutanée ou de symptôme inhabituel est de consulter [Google](#) pour tenter d'établir soi-même un premier diagnostic.

En 2021, plus de la moitié des Français (56 %) ont utilisé Internet pour trouver des informations relatives à leur santé au cours des trois mois précédant l'enquête annuelle d'[Eurostat](#) - contre environ un peu plus

Ecrit par le 23 février 2026

du tiers en 2011 (36 %). Le développement de cette tendance est assez similaire dans les autres pays européens, à l'exception de l'Allemagne, où la part des personnes qui se renseignent sur le Web à ce sujet a baissé au cours de la période (de 54 % à 45 %). Les Finlandais et les Danois sont les plus nombreux à saisir leur clavier pour des questions de santé, soit respectivement 80 % et 75 % en 2021. Cette pratique est en revanche moins répandue en Bulgarie (36 %) et en Roumanie (40 %).

Bien que des informations fiables et intéressantes puissent être trouvées sur Internet, la multiplication des contenus numériques liés à la santé a entraîné un phénomène nouveau appelé « cybercondrie ». Ce terme décrit l'habitude d'individus qui recherchent de manière compulsive des informations sur le Web et qui développent une anxiété excessive sur leur propre état de santé. En cas d'inquiétude, rien ne remplace donc une traditionnelle visite chez le [médecin](#) pour se rassurer.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

## Covid-19 : extension de la 4e dose aux personnes âgées de 60 à 79 ans

Ecrit par le 23 février 2026



**La préfecture de Vaucluse informe de l'extension de la deuxième dose de rappel de vaccination covid-19, soit une 4<sup>e</sup> dose dans la plupart des cas, aux personnes âgées de 60 à 79 ans.**

« L'épidémie de Covid-19 n'est pas terminée, explique la préfecture de Vaucluse. Depuis 4 semaines consécutives, les données épidémiologiques montrent une augmentation de la circulation du variant Omicron et de son sous-variant Omicron BA.2, qui se caractérise par une transmission encore plus élevée. Il peut revêtir un caractère de gravité particulier chez les personnes âgées. »

« Le 14 mars 2022, la campagne de la deuxième dose de rappel de vaccin contre la Covid-19 (ou 4<sup>e</sup> dose dans la plupart des cas) était lancée pour les résidents d'Ehpad et d'Unité de soins de longue durée (USLD) et les personnes âgées de 80 ans et plus. Depuis le 7 avril 2022, cette deuxième dose de rappel de vaccin est étendue aux personnes âgées de 60 ans et plus, avec ou sans comorbidité. Ce deuxième rappel est administré à partir de 6 mois après l'injection du premier rappel ou après l'infection, conformément à l'avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale du 31 mars 2022. »

« Pour les personnes âgées de 80 ans et plus, pour les résidents en Ehpad et d'USLD et pour les personnes immunodéprimées, l'écart entre le premier et le deuxième rappel reste de 3 mois. Le deuxième rappel est réalisé avec un ARN messager : soit le vaccin Pfizer-BioNTech, soit le vaccin Moderna.

Ecrit par le 23 février 2026

L'injection de cette deuxième dose de rappel doit permettre de renforcer leur protection contre les formes graves de la maladie et de prévenir les décès, dans le contexte actuel de forte circulation du virus. »

---

## Contamination à la salmonelle des chocolats Kinder : 3 cas d'enfants en Paca

Ecrit par le 23 février 2026



Après les 3 cas détectés en Paca, Santé publique France apporte un complément d'informations lié au retrait-rappel de produits de la marque Kinder en raison d'une contamination à Salmonella Typhimurium. En effet, à la suite des investigations menées par les autorités sanitaires belges, conjointement avec leurs homologues britanniques, européens et notamment français, l'entreprise Ferrero a procédé depuis le 4 avril au retrait-rappel de produits de la gamme Kinder.

Dans le but de clarifier l'information des consommateurs, l'entreprise Ferrero vient d'actualiser certaines informations (référence, dénomination, poids, conditionnement) concernant les produits faisant l'objet du

Ecrit par le 23 février 2026

retrait-rappel du 4 avril :

- Kinder Surprise 20g (par un, par trois, par quatre et par six) et 100g avec des dates de péremption comprises entre le 20 avril 2022 et fin octobre 2022 ;
- Kinder Schoko-Bons lait 125g, 150g, 200g, 300g, 330g, 350g, 480g et 500g et Kinder Schoko-Bons White 200g et 300g avec des dates de péremption comprises entre le 20 avril et fin août 2022 ;
- Kinder Happy Moments 191g, 242g, 347g et 400g, avec des dates de péremption au 21 août 2022 ;
- Kinder Mini Eggs noisette, cacao, lait et Kinder Mini Eggs mix avec des dates de péremption comprises entre le 20 avril et le 21 août 2022 ;
- Kinder Mix : Sac 193g, Panier 150g, Peluche 133g, Seau 198g, Voiture 125g avec des dates de péremption au 21 août 2022.

La liste et le détail des produits concernés sont disponibles sur [rappel.conso.gouv.fr](http://rappel.conso.gouv.fr). Les autres produits Kinder ne sont pas concernés par ce rappel.

### 3 cas en Paca

Ces rappels font suite à une épidémie de salmonelloses dans plusieurs pays européens. Les autorités sanitaires françaises ont ainsi été informées par le Centre national de référence des salmonelles de la survenue en France de cas de salmonellose. Au 7 avril, 21 cas ont été recensés, répartis sur 11 régions : Provence-Alpes-Côte d'Azur (3 cas), Ile-de-France (3 cas), Normandie (2 cas), Bourgogne-Franche-Comté (2 cas), Nouvelle-Aquitaine (2 cas), Bretagne (2 cas), Grand-Est (2 cas), Hauts-De-France (2 cas), Corse (1 cas), Auvergne-Rhône-Alpes (1 cas) et Occitanie (1 cas), avec un âge médian de 4 ans, et 11 garçons et 10 filles. Huit d'entre eux ont été hospitalisés et sont tous rentrés à domicile.

### Que faire si l'on possède ces produits ?

Les investigations menées par Santé Publique France ont mis en évidence la consommation de certains produits de marque Kinder faisant l'objet de ce retrait-rappel dans les jours précédant l'apparition des symptômes chez les 15 malades qui ont pu être interrogés à cette heure. Ces cas de salmonellose ont la même souche génétique que la souche responsable d'une épidémie dans plusieurs pays dont le Royaume-Uni et l'Irlande, associée à la consommation de

certains produits Kinder faisant l'objet de ce retrait-rappel et tous fabriqués dans une même usine à Arlon, en Belgique, dans laquelle des investigations ont été menées permettant de retrouver l'origine de la contamination.

Il est demandé aux personnes détenant ces produits de ne pas les consommer et de les jeter immédiatement.

Munis d'une photo de l'emballage avec les références du produit (Date Limite de Consommation, numéro de code barre), les consommateurs peuvent appeler le numéro de téléphone mis à disposition par l'entreprise pour obtenir un remboursement (0800 653 653) ou la contacter à l'adresse suivante : [contact.fr@ferrero.com](mailto:contact.fr@ferrero.com).

### Quels sont les symptômes ?

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (douleurs abdominales, diarrhée, nausées et parfois des vomissements) souvent accompagnés

Ecrit par le 23 février 2026

de fièvre dans les quarante-huit heures qui suivent la consommation des produits contaminés. Les symptômes de la salmonellose sont relativement bénins et, dans la majorité des cas, les patients guériront sans traitement particulier dans les 7 jours. Dans certains cas ces symptômes peuvent être aggravés chez les jeunes enfants, les sujets immunodéprimés, les femmes enceinte et les personnes âgées.

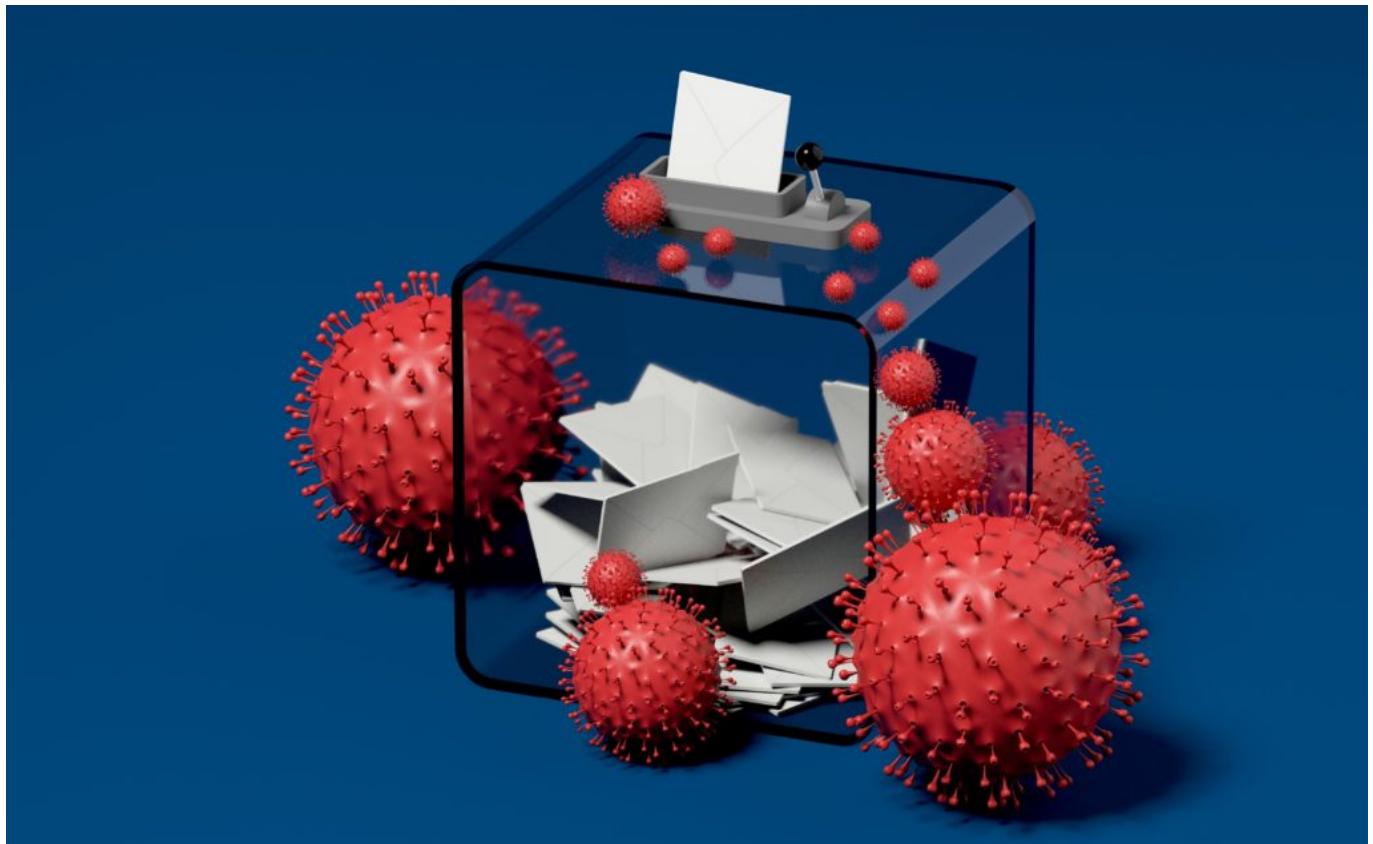
Les personnes, et notamment celles à risque listées ci-dessus, qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ces symptômes, sont invitées à consulter leur médecin traitant sans délai en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes il n'y a pas lieu de s'inquiéter.

Par ailleurs, afin de limiter la transmission de personne à personne (en particulier au sein des foyers avec de jeunes enfants), il est recommandé de bien se laver les mains avec eau et savon après être allés aux toilettes, après avoir changé son enfant, et avant de faire la cuisine.

---

## Présidentielle 2022 : les recommandations sanitaires pour voter demain

Ecrit par le 23 février 2026



Les représentants des partis politiques, les candidats à l'élection présidentielle et le Gouvernement ont élaboré un protocole sanitaire précisant les règles applicables lors des opérations de vote qui se dérouleront les 10 et 24 avril prochains à l'occasion de l'élection présidentielle 2022.

Dans ce cadre :

- il ne peut être exigé des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin aucun des documents suivants : preuve de vaccination, certificat de rétablissement ou de réalisation d'un test virologique ;
- le nombre d'électeurs par bureau de vote n'est pas limité. Toutefois, l'accès au bureau de vote peut être régulé et l'entrée et la sortie doivent être séparées pour éviter les situations de grande promiscuité ;
- le port du masque et les règles de distanciation physique ne sont pas obligatoires dans les bureaux de vote, mais le port du masque reste fortement recommandé pour :
  - les personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques et fragiles, ainsi que pour leurs aidants ;
  - les personnes symptomatiques ;
  - les personnes cas contacts à risque ;

Ecrit par le 23 février 2026

- les personnes ayant été dépistées positives au covid-19, jusqu'à 7 jours après leur sortie d'isolement.

Dans tous les bureaux de vote, des masques chirurgicaux seront mis à la disposition des électeurs et des personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin qui souhaiteraient en porter.

Pour les personnes fragiles, il sera également possible de demander un accès prioritaire depuis l'extérieur du bureau de vote. Il pourra être demandé aux électeurs portant un masque de le retirer brièvement pour procéder à la vérification de leur identité. Le lavage des mains reste une mesure barrière essentielle. Ainsi, un point de lavage des mains ou du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition des électeurs en deux points distincts afin d'éviter le croisement des flux.

Le matériel mis à disposition des électeurs (stylos, rangements, urnes, isoloirs), sera nettoyé de manière fréquente au cours du scrutin.

Le bureau de vote fera en outre l'objet d'une aération très régulière, dix minutes toutes les heures ou selon les indications des capteurs de CO<sub>2</sub> si la salle en est équipée. Pour les personnes participant à l'organisation ou au déroulement du scrutin qui le souhaiteraient, des autotests seront enfin mis à disposition.

## (Vidéo) Une réforme pour renforcer la prévention en santé au travail

Ecrit par le 23 février 2026



**Depuis le 1er avril, la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail entre progressivement en application. Elle a pour objectif « de renforcer le principe de prévention primaire pour encourager le développement au sein des entreprises d'une véritable culture de la prévention et agir le plus en amont possible, avant la survenue de problèmes de santé ».**

Dans le cadre de cette réforme [l'AIST84](#) devient un 'service de prévention et de santé au travail'. Dans cette logique, le principe de prévention est mis au cœur des missions de l'AIST de vaucluse.

« Historiquement aux côtés des employeurs et des salariés, nos équipes pluridisciplinaires continuent de les accompagner au plus près du terrain et en cabinet médical et nouveauté : ils s'ouvrent aux indépendants, » expliquent les responsables de la santé au travail en Vaucluse.

### Rapprochement vers la santé publique

L'offre de services s'articule autour de trois axes principaux : le suivi individuel de l'état de santé, la prévention des risques professionnels en entreprise et la prévention de la désinsertion professionnelle. La santé au travail se rapproche ainsi de la santé publique pour favoriser une approche globale de la santé des travailleurs, sans oublier les personnes en situation de handicap. Nous participerons désormais de manière active aux campagnes de vaccination ou encore à la sensibilisation à la pratique sportive et un volet santé travail sera créé dans le dossier médical partagé de chaque travailleur.

### Evolution de l'offre de services

Ecrit par le 23 février 2026

L'offre de services évolue pour coller aux exigences de la réforme et sera précisée par décrets au cours des mois à venir. Elle devrait apporter des garanties pour les salariés et les employeurs, entre autres grâce à des tarifs plus lisibles (une fourchette sera précisée par décret) et une certification réalisée par un organisme indépendant.

### Au plus près des entreprises

« Nous sommes plus que jamais des acteurs incontournables dans la vie des entreprises, poursuit l'AIST 84, autant grâce à notre implantation géographique que grâce à l'action de nos spécialistes sur le terrain. Notre structure associative et notre financement autonome sont confirmés par la loi en cohérence avec le principe de responsabilité des employeurs. Les partenaires sociaux sont plus que jamais engagés dans le pilotage de notre système de santé au travail avec notamment des conseils d'administration désormais composés par des personnes désignées par les organisations représentatives d'employeurs et de salariés, tout en étant toutes issues de nos entreprises adhérentes. »

## Les principales mesures

### Harcèlement sexuel

La définition du harcèlement sexuel est revue : « Aucun salarié ne doit subir des faits (...) de harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés (...).

Le harcèlement sexuel est également constitué :

- a) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements venant de plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
- b) Lorsqu'un même salarié subit de tels propos ou comportements, successivement, venant de plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition »

### Le DUERP

Le rôle du Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) est renforcé avec notamment, pour les entreprises de 50 salariés et plus, la mise en place d'un programme annuel de prévention des risques professionnels.

Autre nouveauté, toutes les mises à jour du DUERP devront être conservées par l'employeur et déposées sur un portail numérique géré par les organisations d'employeurs.

### Le Passeport Prévention

L'employeur devra renseigner dans un passeport de prévention les attestations, certificats et diplômes obtenus par le travailleur dans le cadre des formations relatives à la santé et sécurité au travail dispensées à son initiative. Un demandeur d'emploi pourra ouvrir un passeport de prévention.

### Extension des missions de l'AIST

Ecrit par le 23 février 2026

Contribution à la réalisation d'objectifs de santé publique.

- Conseils pour améliorer la qualité de vie et les conditions de travail, en tenant compte le cas échéant, de l'impact du télétravail sur la santé et l'organisation du travail.
- Accompagnement dans l'analyse de l'impact sur les conditions de santé et de sécurité des travailleurs de changements organisationnels importants dans l'entreprise.
- Participation à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail (campagnes de vaccination et de dépistage, actions de sensibilisation aux bénéfices de la pratique sportive...).

### Désinsertion professionnelle

Pour lutter contre la désinsertion professionnelle, plusieurs mesures sont prévues par la loi :

- Mise en place d'une cellule dédiée à la prévention de la désinsertion professionnelle.
- Réalisation d'une visite de mi-carrière (à 45 ans à défaut d'accord de branche).
- Rendez-vous de liaison avant le retour d'un salarié après une absence prolongée.

### Travailleurs indépendants et chefs d'entreprise

Les travailleurs indépendants pourront s'affilier au SPSTI de leur choix.

- Le chef d'entreprise adhérente à un SPSTI pourra bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés.

### Contribution des médecins de ville

Un médecin praticien correspondant, disposant d'une formation en médecine du travail, pourra contribuer, en lien avec le médecin du travail, au suivi médical des travailleurs (sauf suivi renforcé). Le médecin praticien correspondant ne pourra cumuler sa fonction avec celle de médecin traitant.

### Auxiliaires médicaux

Les équipes pluridisciplinaires des SPSTI pourront être complétées par des auxiliaires médicaux disposant de compétences en santé au travail. De nombreux décrets d'application sont attendus et permettront de préciser les modalités d'application des différentes mesures introduites par la loi.

## Vaucluse : l'Assurance maladie lance une alerte au SMS frauduleux

Ecrit par le 23 février 2026



La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Vaucluse met en garde ses assurés sociaux sur l'envoi depuis quelques jours de sms frauduleux aux assurés Vauclusiens.

Semblant provenir de l'Assurance Maladie ou du site ameli.fr, ce message vous annonce la disponibilité d'une nouvelle carte Vitale. Ce SMS vous invite à remplir un formulaire avec vos informations personnelles, voire de carte bancaire, pour régler des frais d'expédition pour recevoir votre nouvelle carte Vitale.

« Attention, vous êtes fort probablement face à une tentative d'hameçonnage qui usurpe l'identité de l'Assurance Maladie, précise la CPAM 84. L'objectif des cybercriminels est de dérober vos informations personnelles ou bancaires pour en faire un usage frauduleux.

Ecrit par le 23 février 2026



Exemple de SMS frauduleux.

### Escroquerie en ligne

« Attention, ce sont des escroqueries en ligne, vous ne devez pas y répondre ni cliquer sur le lien », insiste la Caisse primaire d'assurance maladie de Vaucluse qui rappelle que « l'Assurance Maladie ne demande jamais la communication d'éléments personnels (informations médicales, numéro de sécurité sociale ou coordonnées bancaires) par SMS. »

« Soyez vigilant, poursuit la CPAM. Cette technique d'escroquerie en ligne est très utilisée. Les escrocs cherchent à obtenir des informations confidentielles afin de s'en servir. »

*Pour plus d'informations sur ce piratage et savoir comment vous en protéger : consultez les conseils sur*

Ecrit par le 23 février 2026

le site [cybermalveillance.gouv.fr](https://cybermalveillance.gouv.fr)

Pour signaler un contenu illicite : connectez-vous sur le portail officiel de signalement de contenus illicites [Internet-signalement.gouv.fr](https://Internet-signalement.gouv.fr)